

Présentation des deux Appels à Projets France Relance portés par la DREAL Hauts-de-France

Dans le cadre du volet écologie du Plan de Relance, la DREAL Hauts-de-France pilote deux appels à projets visant à accélérer la transition écologique sur le territoire : l'un porte sur le recyclage foncier des friches, l'autre sur la restauration écologique et les aires protégées.

→ L'appel à projet Recyclage foncier des friches :

- **Objectif** : La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine, et de limitation de la consommation d'espace naturel.

Cet AAP s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques. Les projets doivent être suffisamment matures pour permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022 et un solde fin 2024.



- **Public cible** : Maîtres d'ouvrages des projets d'aménagement : collectivités, entreprises publiques locales, sociétés d'économies mixtes, bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics d'État, et entreprises privées (sous conditions).

- **Montant** : 16M€ (répartis sur deux ans)

- **Dates de dépôt des candidatures** : Édition 2020-2021 : du 18 décembre 2020 au 5 mars 2021 / Édition 2021-2022 : fin 2021.

→ L'appel à projet Restauration écologique et aires protégées :

- **Objectif** : Cet appel à projets France Relance vise à financer les opérations de restauration écologique, et à accompagner les territoires et les filières dans la transition écologique en s'appuyant sur les instances de gouvernance locale, en lien étroit avec les collectivités et les acteurs locaux. Les opérations financées relèveront des champs suivants : soit de la réalisation de chantiers d'adaptation et de restauration écologique sur les principaux points noirs, en mobilisant de l'ingénierie et des travaux parfois lourds ; soit de la réalisation d'opérations de restauration et d'infrastructures dans les espaces et aires protégés ; soit de la transition des modèles de gestion des espaces littoraux vers davantage de résilience face aux effets du changement climatique.

Cet appel à projets se décline sur deux volets :

#1 volet "restauration écologique" : pour les projets de renaturation / désartificialisation ou de création d'espaces de nature constituant des éléments de corridors écologiques terrestres.

#2 volet "aires protégées" : pour les projets de restauration écologiques en aires protégées.

- **Public cible** : Collectivités territoires et leurs délégataires (communes, EPCI, syndicats mixtes), établissements publics (universités, etc), associations

- **Montant** : Volet 1 : 1 M€ Volet 2 : 1,36M€

- **Dates de dépôt des candidatures** : 15 janvier 2021 au 15 mars 2021.

Pour connaître les dernières actualités concernant les appels à projets de la DREAL, rendez vous sur le site de la DREAL Hauts-de-France :
<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Appels-a-projets-14602>